

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1734

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 3

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 19, substituer à la référence :

« L. 4251-12 »

la référence :

« L. 4251-12-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence à la suite d'une modification opérée par amendement en commission.